

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni, sous la Présidence de Monsieur Francis BERKMANS, Maire, le jeudi 19 février 2015 à 19 h 00, en l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil.

Début de séance : 19 h 00

Secrétaire de séance : Madame Béatrice LEVECQUE

Absents : Monsieur Christophe JENDRZEJEWSKI, qui a donné pouvoir à Béatrice LEVECQUE
Monsieur Pierre DELEPINE, qui a donné pouvoir à Joëlle LEGRAND, jusque 19 h 53

En préambule, Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à l'ensemble des personnes présentes.

Il revient sur ce début d'année 2015 qui a nécessité des adaptations en raison de son absence pour motif de santé.

A cette occasion, il remercie toutes les personnes lui ayant adressé des messages de soutien et d'amitié.

Il remercie également Madame Joëlle LEGRAND qui l'a remplacé durant son arrêt ainsi que tous les élus et techniciens municipaux qui ont assuré la qualité du service et ont continué à faire avancer les dossiers : « tout ce qui devait se faire au mois de janvier a été fait par une équipe d'élus et un personnel municipal performants. »

Monsieur le Maire annonce ensuite que la réunion de ce jour est assez chargée et débutera par le Débat d'Orientations Budgétaires.

Un document de présentation complet très explicite ainsi qu'un tableau de chiffrages des dépenses envisagées ont été rédigés. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes ayant participé à leur élaboration.

Monsieur le Maire annonce ensuite qu'un Bureau d'Adjoints est programmé le 28 février 2015 à 09 h 00. Il aurait aimé le faire avant la présente séance de Conseil. Cependant, les contraintes de calendrier ne le lui ont pas permis.

Monsieur le Maire annonce ensuite qu'il s'est engagé dans le scrutin pour les élections départementales à venir les 22 et 29 mars prochain. Il sera donc suppléant sur une liste « front de gauche » pour le canton d'ANZIN suite au redécoupage cantonal.

Monsieur le Maire invite chacun à se déplacer aux urnes. Son combat principal est en effet la lutte contre l'abstention. Le maintien au second tour nécessitera 12,5% des électeurs inscrits. Ce score est irréalisable en présence d'une abstention importante.

Monsieur le Maire annonce ensuite que cette candidature impose le report de la journée d'action citoyenne « Ville propre » programmée initialement le 07 mars prochain. En effet, la période de « réserve électorale » précédant les élections interdit d'organiser toute manifestation présentant un caractère inhabituel.

Monsieur le Maire passe ensuite la parole à Mme Evelyne LEGRAND. Cette dernière informe l'Assemblée que l'opération Ville Propre est en conséquence reportée au 11 avril 2015. Une communication sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres la semaine qui précédera l'événement.

Madame Evelyne LEGRAND demande aux élus de remplir le coupon mis sur table afin de confirmer leur présence et éventuellement se positionner comme « référent secteur ». Une réunion d'information sur les modalités d'organisation pratique sera organisée avec ces référents. La date de cette réunion sera communiquée ultérieurement.

Monsieur le Maire informe ensuite l'Assemblée des dernières décisions :

DECISION N° 1 DU 14 JANVIER 2015

DECIDONS

Le marché « *PRESTATIONS DE VERIFICATIONS REGLEMENTAIRES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX, AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS* » a été attribué à la Société APAVE à VALENCIENNES, aux conditions financières suivantes :

	COUT HORS TAXES DE LA PRESTATION POUR 3 ANNEES
SOCIETE APAVE à VALENCIENNES	8 645,00 €

DECISION N° 2 DU 22 JANVIER 2015

DECIDONS

Le marché « *MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU CENTRE A ESCAUTPONT* », est attribué à la Société suivante :

ARCHITECTES	TAUX DE REMUNERATION	COUT HORS TAXES DE LA MISSION
SELARL D'ARCHITECTURE PHILIPPE DAMIENS ET ASSOCIEES ROXANA ANTONESCU – KARINE CROES à LIEVIN (PAS-DE-CALAIS)	9,00 %	58 500,00 €

DECISION N° 3 DU 04 FEVRIER 2015

DECIDONS

Le marché « **MISSION DE COORDINATION SPS (SECURITE PROTECTION SANTE) POUR LES TRAVAUX DE DESAMIANTAGE – DEMOLITION ET AMENAGEMENT VRD (VOIRIE ET RESEAUX DIVERS) – IMMEUBLE SIS 203, RUE EMILE TABARY A ESCAUTPONT** », est attribué à la Société suivante :

	COUT HORS TAXES DE LA MISSION
BUREAU VERITAS à VALENCIENNES	880,00 €

1. Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, pour des raisons juridico-administratives, il conviendra d'inverser les points n° 5 et 6. Il est en effet nécessaire de valider la « Fiche Projet Fonds de Participation des Habitants 2015 » avant de pouvoir voter « une avance de trésorerie ».

Vote : pour à l'unanimité

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 18 DECEMBRE 2014

ERRATUM - PAGE 14 DU PROCES VERBAL – POINT N° 11 :

Suite à la présentation de Madame Joëlle LEGRAND – 1^{ère} Adjointe, il convient d'ajouter que Monsieur Jean-Marie KURTI - Adjoint aux Sports, interroge Monsieur le Maire sur le devenir de la Société de Chasse qui utilise les terrains destinés à être mis à disposition du Conservatoire d'Espaces Naturels.

Monsieur le Maire lui répond qu'un Comité de Gestion chargé de la réflexion sur l'aménagement et la gestion du site sera mis en place. Ce Comité regroupera les différents acteurs présents sur le site (aménageurs, propriétaires, Société de Chasse ...) et se réunira annuellement pour prendre des décisions relative à la gestion du site.

Vote : pour à l'unanimité

3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire revient sur les grands axes présentés dans le document support du Débat d'Orientations Budgétaires.

Il précise que, pour la parfaite information de tous les escautpontois, le document dans son intégralité sera mis en ligne sur le site internet de la commune : www.escautpont.fr

Madame Joëlle LEGRAND, 1ere Adjoint invite ses collègues élus à faire part de leurs remarques et de ne pas hésiter à poser des questions. Les finances ne sont pas un sujet facile, l'équipe est nouvelle, aucune interrogation n'est inutile.

Monsieur Daniel HERLAUD, Adjoint aux Finances, s'inquiète du devenir de la solidarité communautaire dans un contexte financier plus que tendu. La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut s'est récemment étendue en intégrant de nouvelles communes. Cependant, des divergences se font déjà sentir en ce qui concerne la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Ce problème a été relayé par la presse. Cela nous amène à penser que la solidarité communautaire a des failles. Monsieur HERLAUD ajoute que, comme Monsieur le Maire l'évoque régulièrement, il faudrait que les spécificités des communes membres de l'agglomération soient mieux prises en compte afin de répartir équitablement les recettes intercommunales.

Madame Joëlle LEGRAND précise à ce sujet que, lors du dernier Conseil Communautaire, Monsieur Alain BOCQUET a justement souhaité remettre « les pendules à l'heure » et a demandé que soit dressé un état des lieux précis de la situation financière de chaque commune membre et des dotations leur ayant été versées.

Monsieur le Maire ajoute que les élus communautaires ont commencé à dresser ledit état des lieux et que les réflexions devraient aboutir à une meilleure pondération dès 2016.

Les dotations de la CAPH seront donc maintenues à niveau égal en 2015. Il faut cependant s'attendre à des révisions sévères dans les années à venir. L'agglomération doit en effet elle-même faire face à la baisse des dotations de l'Etat tout en devant supporter des charges de plus en plus lourdes, notamment, en ce qui concerne les Services Départementaux d'Incendie et de Secours et le ramassage des ordures ménagères qui sont des postes de dépenses de plus en plus importants (pour exemple, le coût du ramassage des ordures ménagères est passé de 6 millions d'euros à 18 millions d'euros en 6 ans sur l'ensemble des communes membres).

La CAPH est une des rares agglomérations à ne pas lever la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères. Si le contexte actuel se pérennise, celle-ci devra cependant être levée dès 2015. Toutes les feuilles d'impôts seront impactées. Pour les locataires, les bailleurs seront soumis au paiement de ladite taxe et le répercuteront sur le montant des loyers. Tout le monde sera donc concerné.

Or, fiscalement, nous sommes dans une difficulté considérable. La marge de manœuvre est très restreinte : en effet, les taux d'imposition sont déjà suffisamment hauts et l'Etat augmente ses bases d'année en année.

Monsieur le Maire indique que, si la Commune n'avait pas réussi à thésauriser, grâce à une gestion rigoureuse, le Conseil Municipal aurait, dès cette année, été dans l'obligation de voter des augmentations d'impôts. Il faudrait cependant plus de 20 % d'augmentation d'impôt pour compenser les dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire tient également à souligner que les différences entre les communes dites riches et les plus pauvres ne sont pas suffisamment prises en compte et compensées. A ce titre, Monsieur le Maire se bat au sein de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut pour que le pourcentage de logements à caractère social devienne un critère de pondération des compensations : plus une commune fait d'effort en matière d'habitat social, plus elle doit être compensée. En effet, les bailleurs sociaux bénéficient d'exonération de taxe sur le foncier bâti qui constitue une perte sèche pour la Commune. Il est essentiel que ce manque à gagner soit compensé à sa juste hauteur.

Monsieur le Maire rappelle ensuite à l'Assemblée que la CAPH a beaucoup apporté à la Commune depuis 2006. Cependant, la réforme de la taxe professionnelle a ponctionné 20 millions d'euros de recettes de cette dernière. Cela engendre des difficultés majeures et une nécessaire réévaluation des dépenses.

Malgré ces circonstances, la CAPH continuera à soutenir les dépenses en faveur du Développement économique du territoire. La Commune bénéficie de cette intervention sur la zone d'Activités Economiques « Les Bruilles » qui, comme chacun a pu le constater, est en phase d'aménagement. Ce développement sera source de recettes pérennes pour la Collectivité.

La seconde source de recettes émanera du projet de lotissement porté par la SOFIM à l'arrière des rues Irénée Gautier et Ghesquière. Ce sont là une cinquantaine de lots libres de constructeur et 22 maisons en accession à la propriété qui devraient voir le jour. Au delà de constituer des recettes nouvelles, ce projet sera également source de mixité sociale et cela, la Commune en a réellement besoin.

Ces projets ne sont aujourd'hui possibles que parce que la Municipalité les avaient anticipés. C'est cette anticipation qui nous permet aujourd'hui d'envisager l'avenir de manière un peu plus sereine que certaines communes voisines.

Ce moment de débat d'orientations budgétaires nous permet de faire prendre conscience à chacun des difficultés qui sont les nôtres. Monsieur le Maire ajoute cependant qu'il est nécessaire de rester optimiste et de continuer à avancer tel que la Commune l'a toujours fait.

Madame Claudine LORTHIORS, Adjointe en charge de la Politique de la Ville, ajoute de plus que la Nouvelle Politique de la Ville a défini des critères de financement beaucoup plus contraignants et cantonnés uniquement aux quartiers classés comme « prioritaires » par l'Etat. Cela rend également le travail très compliqué au niveau du Centre Socio-culturel AGATE, dont elle est Présidente.

Monsieur Mohammed BOUMEDINE, Conseiller Municipal, ajoute que si le contexte ne s'améliore pas et que les dotations et subventions continuent de baisser, les Communes devront s'autofinancer.

Monsieur le Maire répond que les sources d'autofinancement possibles sont limitées. Une collectivité ne peut s'autofinancer qu'en réalisant des économies de fonctionnement ou en recourant à l'emprunt. Les dépenses de fonctionnement sont déjà optimisées de manière très importante. La chasse au gaspillage a toujours été faite.

Concernant l'emprunt, ESCAUTPONT est aujourd'hui très peu endettée. Les taux historiquement bas nous amène à s'interroger sur le recours à l'emprunt, cependant, la situation très saine de notre budget communal ne le justifie pas forcément.

Monsieur le Maire expose que cette bonne santé financière permettra à la Commune de continuer à investir en 2015.

Il rappelle à l'Assemblée que les principaux projets d'investissement programmés en 2015 sont cités à la fin du document préparatoire à la présente séance.

Pour mémoire, Monsieur le Maire précise que les deux investissements prioritaires de l'année à venir sont les suivants :

- L'acquisition d'un bâtiment pour nos services techniques municipaux. La situation devient en effet urgente, car l' Etablissement Public Foncier du Nord Pas de Calais, qui s'est porté acquéreur de l'ancienne propriété RAPART LEBLANC dans le cadre d'une convention de portage foncier, signée avec la Commune et la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, a donné un accord de principe sur la prise en charge des travaux de démolition des bâtiments propriété communale (ancienne salle des fêtes, sanitaires, garage et stand de tir). Pour être prise en charge, la démolition doit toutefois pouvoir se faire de manière concomitante avec la démolition des bâtiments propriété de l'EPF qui doit intervenir au second semestre 2015.

Le transfert de nos bâtiments techniques municipaux est donc une priorité.

Trois solutions s'offrent donc à la Commune :

- construire sur un terrain lui appartenant,
- réhabiliter un bâtiment existant,
- acheter un bâtiment neuf (un bâtiment pouvant correspondre à nos besoins est actuellement en cours de construction, zone des Bruilles).

La décision devra être prise très rapidement.

Les éléments précis de réflexion et de discussion seront apportés lors du prochain bureau d'Adjoint afin d'envisager un vote sur ce point lors du prochain Conseil Municipal.

- Les travaux de rénovation et d'extension du groupe scolaire centre.

A ce sujet, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les résultats du travail de l'architecte titulaire du marché de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire précise que lesdits plans d'aménagement seront présentés très rapidement aux directeurs d'établissements afin de recueillir l'avis des enseignants et des parents d'élèves. Des adaptations mineures pourront intervenir en fonction des remarques qui seront émises.

Monsieur le Maire invite ensuite l'Assemblée à faire part de ses remarques complémentaires. Devant l'absence de questions, il déclare la clôture du Débat d'Orientations Budgétaires 2015.

4. OPERATION « TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU CENTRE A ESCAUTPONT » - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL HORS TAXES - DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX).

Comme exposé en clôture du Débat d'Orientations Budgétaires, Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage de faire réaliser, en 2015, des « **TRAVAUX DE REHABILITATION ET D'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE DU CENTRE** ».

Cette opération peut faire l'objet d'un dossier de demande de subvention auprès des Services de l'Etat (Sous-Préfecture de VALENCIENNES) dans le cadre de la Dotation d'Equipement des

Territoires Ruraux (D.E.T.R).

Conformément à la circulaire préfectorale du 06 février 2015 concernant la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – Instructions relatives à la programmation 2015 », le projet précité peut bénéficier d'un taux de subvention compris entre 20 % et 40 %.

En conséquence, il est opportun de solliciter la D.E.T.R 2015 à hauteur de 40 % du coût global hors taxe de l'opération (soit **764 887,50 €**).

Ceci exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

- De solliciter la subvention D.E.T.R 2015, auprès de Monsieur le Sous-Préfet de VALENCIENNES, à hauteur de 40 %.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : pour à l'unanimité

5. SALLE DES SPORTS MUNICIPALE « GEORGES DRAUX » - CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU NORD POUR SON OCCUPATION PAR LE COLLEGE JEAN ZAY – ANNEE SCOLAIRE 2014-2015.

Pour la présentation de ce point, Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Jean-Marie KURTI, Adjoint aux Sports.

Celui-ci indique à l'Assemblée que, chaque année, la Commune met à disposition du Collège Jean ZAY, la Salle des Sports Municipale « GEORGES DRAUX ».

A cet effet, une convention annuelle doit être passée entre la Commune et le Conseil Général du Nord qui finance l'accès du Collège à cette salle.

Pour l'année 2015, le Conseil Municipal est appelé à autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention pour **871,65 heures** d'occupation au taux de **14,00 € / heure** (montant de la subvention : **12 203,10 €**).

TABLEAU COMPARATIF

ANNEES SCOLAIRES	TAUX HORAIRES	NBRES D'HEURES D'OCCUPATION PAR LE COLLEGE	MONTANT SUBVENTION
2013-2014	14,00 € / heure	1 116,85 heures	15 635,90 €
2014-2015	14,00 € / heure	871,65 heures	12 203,10 €

Monsieur KURTI indique à l'Assemblée que la baisse du nombre d'heures de fréquentation est due au transfert de ces heures vers le plateau sportif dont l'occupation est gratuite en raison du financement d'une partie de l'équipement par le Conseil Général du Nord.

Monsieur KURTI propose à Monsieur le Maire de rencontrer le principal du collège afin d'essayer de maintenir un certain nombre d'heures d'occupation de la salle des sports.

Monsieur le Maire se dit tout à fait prêt à assister à cette rencontre et demande à l'Assemblée de valider la convention d'occupation pour l'année scolaire 2014-2015.

Vote : pour à l'unanimité

**6. ASSOCIATION DU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS
D'ESCAUTPONT (F.P.H.E) – VALIDATION DE LA FICHE PROJET 2015.**

Pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire passe la parole à Madame Claudine LORTHORS, Adjointe en charge de la Politique de la Ville.

Après avoir rappelé les objectifs du FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS D'ESCAUTPONT, Madame LORTHORS expose à l'Assemblée que, pour la commune, c'est l'Association du Fonds de Participation des Habitants d'Escautpont (FPHE) qui est porteuse du FPH Nord-Pas-de-Calais. En conséquence, l'association s'occupe de recueillir les fonds nécessaires au bon fonctionnement de l'action.

Madame LORTHORS précise à l'Assemblée qu'annuellement, le budget du FPHE est abondé par une subvention du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais dans le cadre du dispositif « Politique de la Ville » et d'une contrepartie territoriale « Commune ».

Cette enveloppe financière est ensuite mise à disposition des habitants et associations locales par l'intermédiaire d'un Comité de Gestion. Ce dernier, composé de membres volontaires, siège une fois tous les deux mois pour analyser des projets locaux d'habitants organisés ou non en association. Les membres de ce comité débattent et votent afin d'accorder une subvention pouvant aller jusque 760 € maximum par projet.

Madame LORTHORS présente ensuite à l'Assemblée le Budget prévisionnel 2015 :

BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION 2015			
DEPENSES		RECETTES	
Financements de projets	15 000,00 €	Subvention REGION - 70%	10 500,00 €
		Participation VILLE - 30%	4 500,00 €
TOTAL	15 000,00 €	TOTAL	15 000,00 €

Toutefois, la somme sollicitée auprès de la Commune, (soit 4 500 €) pourra être réévaluée sous couvert de la somme accordée par le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais afin de respecter la règle de cofinancement :

- 70 % REGION.
- 30 % VILLE.

Ceci exposé, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la validation de la fiche projet 2015 « F.P.H.E » ainsi que le tableau de financement prévisionnel.

Vote : Pour à l'unanimité

**7. ASSOCIATION DU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS
D'ESCAUTPONT (F.P.H.E) – AVANCE DE TRESORERIE.**

Afin de permettre à l'Association du Fonds de Participation des Habitants d'ESCAUTPONT (F.P.H.E) de s'acquitter de certaines dépenses, au cours du 1^{er} trimestre 2015, il convient de prévoir le versement d'un acompte de 2 000,00 € sur la subvention de l'exercice 2015.

La dépense sera imputée sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement » du Budget Communal.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'avance de trésorerie de 2 000,00 €.

Vote : Pour à l'unanimité

**8. PROJET « RESIDENCE SENIORS » - ACQUISITION DU FOND DE PARCELLE
CADASTRE SECTION AH N° 362P SIS A ESCAUTPONT – 75, RUE JEAN JAURES
APPARTENANT MONSIEUR LUDOVIC HOUZE ET MADAME VERONIQUE
DELPLANG.**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 07 novembre 2013, le Conseil Municipal a validé de manière définitive les acquisitions et les cessions foncières nécessaires à la réalisation, par le Groupe SIA, du projet résidence « SENIORS ».

Ledit projet imposait l'acquisition par la Commune des fonds de jardins des propriétés situées entre les N° 63 A et 111 Rue Jean Jaurès, avant une rétrocession de ceux-ci à la SIA pour l'euro symbolique.

Les acquisitions susmentionnées ont, pour la grande majorité, été entérinées par actes notariés en date des 28 novembre 2014 et 13 janvier 2015.

Seules les cessions des propriétés des conjoints « DAUBRESSE », « LECHEVIN » et du Bailleur Social Val Hainaut Habitat ont été retardées par des problèmes d'ordre administratif et n'ont pas pu être incluses à l'acte.

En outre, Monsieur HOUZE Ludovic et Madame DELPLANG Véronique, propriétaires de la parcelle cadastrée section AH n° 362 pour partie – 75, Rue Jean Jaurès, qui initialement étaient défavorables au projet et refusaient toute cession de leur fond de parcelle, sont revenus sur leur décision et ont souhaité une cession à la Commune en novembre 2013.

Toutefois, leur fond de parcelle n'avait pas été inclus dans le document d'arpentage d'origine repris dans la délibération du 07 novembre 2013 précitée.

Afin de finaliser cette acquisition, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- Valider l'acquisition du fonds de parcelle cadastrée section AH n° 362 pour partie appartenant à Monsieur HOUZE Ludovic et Madame DELPLANG Véronique.
- Valider la cession à l'euro symbolique au Groupe SIA de ce fonds de parcelle.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes et tous les documents juridico-

administratifs relatif à cette affaire.

Vote : Pour à l'unanimité

9. **HALTE-GARDERIE MUNICIPALE « LE JARDIN DE MARGUERITE » –
MODIFICATION DU TARIF ET DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT.**

Madame Claudine LORTHORS, Adjointe au Maire référente de la Structure « Halte Garderie » informe l'Assemblée que, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Nord demande à la Commune de mettre en place le nouveau barème des participations familiales à l'accueil en Halte Garderie.

Madame LORTHORS précise que ce nouveau tarif entrera en vigueur au 1er mars 2015.

ANCIEN BAREME DU TAUX D'EFFORT HORAIRE

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants
Taux d'effort horaire	0,060%	0,050%	0,040%	0,033%	0,030%	0,027%
Plancher ressources 629,13 €/mois	0,38 €	0,31 €	0,25 €	0,21 €	0,19 €	0,17 €
Plafond ressources 4 811,33 €/mois	2,89 €	2,41 €	1,92 €	1,59 €	1,44 €	1,30 €

NOUVEAU BAREME DU TAUX D'EFFORT HORAIRE

Nombre d'enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants
Taux d'effort horaire	0,060%	0,050%	0,040%	0,030 %	0,020%
Plancher ressources 647,49 €/mois	0,39 €	0,32 €	0,26 €	0,19 €	0,13 €
Plafond ressources 4 845,51 €/mois	2,91 €	2,42 €	1,94 €	1,45 €	0,97 €

Pour les familles domiciliées à l'extérieur de la Commune, le barème du taux d'effort horaire appliqué était celui repris ci-dessus majoré de 25 %, en fonction du nombre d'enfants fréquentant la Halte-Garderie Municipale.

- D'autre part, **l'ANCIEN Tarif Assistante familiale** : (cela concerne l'enfant placé en garde permanente chez l'assistante familiale), le tarif appliqué est le tarif moyen : pour 2014, il est de 0,61 € l'heure.
- Le **NOUVEAU Tarif Assistante familiale** : (cela concerne l'enfant placé en garde permanente chez l'assistante familiale), le tarif appliqué est le tarif moyen : pour 2015, il est de 0,70 € l'heure.

La mise en place du nouveau barème entraîne la modification du règlement de fonctionnement de la Halte Garderie Municipale.

Madame Claudine LORTHIORS invite le Conseil Municipal à autoriser Monsieur le Maire à :

- Mettre en place le nouveau barème et les nouvelles participations familiales à compter du 1^{er} mars 2015.
- Modifier le règlement de fonctionnement de la Halte-Garderie Municipale.

Vote : Pour à l'unanimité

10. VALIDATION DES FICHES C.U.C.S (CONTRATS URBAINS DE COHESION SOCIALE) – PROGRAMMATION CENTRE SOCIOCULTUREL AGATE – DELIBERATION DE PRINCIPE.

Madame Claudine LORTHIORS, Adjointe au Maire en charge de la Politique de la Ville rappelle à l'Assemblée que, comme chaque année, le Centre Socioculturel AGATE – 1 A Chaussée Brunehaut à ESCAUTPONT, dépose des projets d'actions afin d'obtenir des financements dans le cadre des crédits « Politique de la Ville ».

Les projets ainsi programmés peuvent par conséquent être financés à 50% par l'Etat et à 50 % par la Commune au titre de sa contrepartie territoriale. Madame Claudine LORTHIORS précise que cette contrepartie communale fait partie intégrante de la subvention annuelle versée par la Ville au Centre Socioculturel. Il ne s'agit aucunement d'un versement supplémentaire.

Les fiches actions présentées pour l'année 2015 au titre du Contrat de Ville sont les suivantes :

- AUTHENTIK 278, BOUGE TON QUOTIDIEN.
- CAP'ADOS.
- ATELIERS D'EVEIL ARTISTIQUE ET CORPOREL.
- TREMPLIN EUROPEEN DES CULTURES URBAINES
- SOLID'AMITIE
- ENSEMBLE, VALORISONS NOS COMPETENCES
- ATELIERS PARENTS ENFANTS SPORTIFS
- MON CAPITAL SANTE AU NATUREL
- UN CHEMIN VERS LA REUSSITE : PARTAGER LA LECTURE

Leur financement peut donc être envisagé comme suit :

AUTHENTIK 278, BOUGE TON QUOTIDIEN (action reconduite)

• Contrat de ville :	4 966,00 €
• Commune : 4 966,00 €.	
• Caisse d'Allocations Familiales :	2 456,00 €.
• Département : 6 525,00 €.	
• Animation Globale :	2 412,00 €
• Participation des familles	600,00 €
TOTAL	21 925,00 €

CAP'ADOS (action reconduite)

• Contrat de Ville :	2 500,00 €.
• Commune :	2 500,00€.
• Département :	3 578,00€
• Bailleur	2 156,00 €
• Participation des familles	300,00 €

TOTAL 11 034,00 €.

ATELIER D'EVEIL ARTISTIQUE ET CORPOREL (action reconduite)

• Contrat de Ville :	3 308,00 €.
• Commune :	3 308,00 €.
• Caisse d'Allocations Familiales :	1 096,00 €.
• Autre (participations familles) :	240,00 €.

TOTAL 7 952,00 €.

TREMPIN EUROPEEN DES CULTURES URBAINES (nouvelle action)

• Contrat de Ville	6 500,00 €
• Commune :	6 500,00 €
• Fondation de France	6 500,00 €
• STAJ 780,00 €	
• Département	1 042,00 €
• FPH 760,00 €	
• Participation des familles	1 000,00 €

TOTAL 23 082,00 €

SOLID'AMITIE (action reconduite)

• Contrat de Ville :	2 340,00€.
• Commune :	2 340,00€.
• Caisse d'Allocations Familiales :	1 600,00 €.
• Reliquat 2014 :	1 736,00 €

TOTAL 8 016,00 €.

ENSEMBLE VALORISONS NOS COMPETENCES (nouvelle action)

• Contrat de Ville :	2 196,00 €
• Commune :	2 196,00 €
• CAF :	1 740,00 €
• Participation des familles :	2 000,00 €
• Vente de produits :	3 400,00 €
• Fondation de France :	1 700,00 €
• FPH :	1 520,00 €
TOTAL	14 752,00 €

ATELIERS PARENTS ENFANTS SPORTIFS (nouvelle action)

• Contrat de Ville :	2 956,00 €
• Commune :	2 956,00 €
• CAF :	601,00 €
• ASP :	119,00 €
TOTAL	6 632,00 €

MON CAPITAL SANTE AU NATUREL (nouvelle action)

• Contrat de Ville :	4 665,00 €
• Commune :	4 665,00 €
• CAF :	1 148,00 €
TOTAL	10 478,00 €

UN CHEMIN VERS LA REUSSITE : PARTAGER LA LECTURE (nouvelle action)

• Contrat de Ville :	2 876,00 €
• Commune :	2 876,00 €
• CAF :	1 500,00 €
• ASP :	144,00 €
TOTAL	7 396,00 €

Ceci exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée :

- D'une part, de donner une validation de principe sur les actions envisagées.
- D'autre part, de valider leur financement au Budget 2015 de la Commune.

Par ailleurs, dans la mesure où l'Etat, ne pourrait subventionner tout ou partie de sa part à charge, la Commune se réserve le droit :

- D'une part, de ne pas financer les actions suscitées si l'Etat se retire.
- D'autre part, de diminuer le financement des actions à due proportion de celle de l'Etat.

Vote : Pour à l'unanimité

11. PROJET COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE « LA PORTE DU HAINAUT » (CAPH) « REQUALIFICATION ET REDYNAMISATION DU PARC D'ACTIVITES « LES BRUILLES » - PROJET GROUPE SOFIM –
« CONSTRUCTION DE 22 LOGEMENTS EN ACCESSION A LA PROPRIETE ET 57 LOTS LIBRES - RUE GHESQUIERE » - MISE EN PLACE DE MESURE COMPENSATOIRE - CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS –
CONVENTION QUADRIPARTITE – DELIBERATION DE PRINCIPE.

Pour la présentation de ce point de l'ordre du jour, Monsieur le Maire passe la parole à Madame Joëlle LEGRAND, Première Adjointe.

En préambule, Madame Joëlle LEGRAND informe l'Assemblée qu'elle a été amenée à gérer le présent dossier au cours de la période « d'intérim » qu'elle a assuré en l'absence de Monsieur le Maire en ce début d'année et suite à un empêchement ponctuel de Madame Evelyne LEGRAND, Adjointe à l'Urbanisme qui, retenue par d'autres obligations, n'a pas pu assister à une réunion de travail organisée à ce sujet le 22 janvier dernier.

Madame Joëlle LEGRAND précise en conséquence qu'elle présente exceptionnellement le présent point de l'ordre du jour, en accord avec Monsieur le Maire et Madame Evelyne LEGRAND, mais que ces derniers garderont la gestion ultérieure du dossier.

Madame Joëlle LEGRAND rappelle à l'Assemblée que, depuis plusieurs mois, deux projets d'aménagements majeurs pour la Commune sont en veille forcée, malgré les efforts fournis par la Municipalité et les porteurs d'opération pour les mener à terme.

Il s'agit :

- D'une part, du projet d'extension urbaine portée par le Groupe SOFIM, en vue de la réalisation de 22 logements en accession à la propriété et de l'aménagement de 57 lots libres de construction sur les parcelles, classées en Zone 1 AU (à urbaniser), situées à l'arrière des rues Irénée Gautier et Ghesquière (cf Plan en annexe)
- D'autre part du projet de requalification et de redynamisation d'un parc d'activités économiques existant - Lieu-dit « LES BRUILLES », par la CAPH. Cette dernière envisage ainsi l'aménagement de 20 ha sur une emprise foncière

d'environ 60 hectares en complément d'une partie de zone déjà aménagée ou en cours d'aménagement, en bord à canal. Il s'agit de reconquérir un ancien site Minier, en vue d'y accueillir des activités logistiques tout en valorisant la voie d'eau desservant le site.

Après un rappel historique permettant à l'Assemblée de comprendre les difficultés ayant du être surmontées par la Municipalité au cours de la définition de ces deux projets, Madame Joëlle LEGRAND évoque les blocages environnementaux auxquels sont aujourd'hui confrontés la Commune et les aménageurs.

En effet, conformément à la réglementation en vigueur, ces deux projets d'aménagement ont nécessité, préalablement à tout commencement de travaux des investigations environnementales au titre de la « Loi sur l'eau ».

Ces études, réalisées par le cabinet AIRELLE pour le compte de la SOFIM et de la CAPH, ont fait ressortir que les terrains d'accueil des deux projets présentaient des caractéristiques de « zones humides » malgré un intérêt écologique faible.

Afin de pouvoir finaliser les deux projets susmentionnés, les services de la « Police de l'eau » imposent donc aux aménageurs de compenser les surfaces de « zones humides » impactées en recréant la même surface de « zone humide » sur un autre site (1 ha de « zone humide » impacté doit être compensé par 1 ha de « zone humide » recréé), en l'occurrence :

- 2,5 ha sont à recréer pour le projet SOFIM,
- 6 ha sont à recréer pour le projet CAPH

A cet effet, et après plusieurs mois de recherches, il s'est avéré que des terrains appartenant à la Commune d'ESCAUTPONT et situés sur le territoire d'ONNAING (cf : plan ci-joint), semblaient présenter toutes les caractéristiques d'une zone de compensation potentielle et pourraient constituer une solution de sortie de l'impasse dans laquelle ESCAUTPONT se trouve depuis de nombreux mois.

C'est dans ce contexte, et dans un souci de soutien actif à ces deux projets structurant que la Commune d'ESCAUTPONT a sollicité un partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels. Cette collaboration constituerait pour la Ville et les aménageurs (SOFIM et CAPH) une réelle opportunité et permettrait de donner à la zone de compensation projetée, un intérêt écologique majeur en lui rendant une véritable fonctionnalité et en garantissant sa pérennité.

Dans ce contexte, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à :

- ✓ Mettre à disposition du Conservatoire l'ensemble de l'unité foncière sise sur le territoire d'ONNAING, appartenant à la Commune d'ESCAUTPONT, par le biais d'un bail emphytéotique de 99 ans,
- ✓ S'engager dans le cadre d'une convention quadripartite, à la pérennisation du site via une participation financière à hauteur de 20 % des frais de gestion engagés (dans la limite de 5 000,00 € annuels).

Vote : Pour à l'unanimité

**12. MAISONS ET CITES - PROJET DE CONSTRUCTION DE 10 LOGEMENTS
LOCATIFS ET DE 4 LOTS LIBRES – DENOMINATION DE LA NOUVELLE RUE.**

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Evelyne LEGRAND, Adjointe à l'Urbanisme, au logement et à l'Environnement.

Celle-ci rappelle à l'Assemblée que, lors de la réunion du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal a été appelé à mener une réflexion, sur la dénomination de la nouvelle voie qui sera créée à l'occasion de la réalisation, par MAISONS ET CITES – 167, Rue des Foulons à DOUAI – Bailleur Social, de 10 logements locatifs et de 4 lots libres sis Rue de Douaumont.

A cet effet, un document de présentation du projet avait été fourni.

Madame Evelyne LEGRAND remercie les membres de l'Assemblée lui ayant fait parvenir leurs propositions.

Celles-ci sont les suivantes :

- Rue de Champagne
- rue de l'Artois
- rue du Chemin des Dames
- rue Des Ardennes
- rue De l'Argone
- rue Des Flandres
- rue De La Somme
- rue de Vimy
- rue Notre Dame de Lorette
- rue Du Centenaire
- rue Lazare Ponticelli
- rue Du Général Nivelles
- rue du Sergent Paul Dumont
- rue du Général Valantin

Après quelques minutes de discussion, Madame Evelyne LEGRAND invite l'Assemblée à se prononcer.

A l'UNANIMITE, le Conseil Municipal décide de dénommer cette voirie : « Rue du Chemin Des Dames. »

Fin de séance : 21h50